

## ACTE DE FIANCAILLES

### **Entre les soussignés :**

Mademoiselle ..... née le .....  
à ....., demeurant à .....  
titulaire de la CIN n° .....délivrée le ..... à..... en sa  
qualité de fiancée.

Monsieur..... née le ..... à  
....., demeurant à .....  
titulaire de la CIN n° .....délivrée le ..... à..... en sa  
qualité de fiancé.

Ci-après dénommés « parties »,

Conformément au livre premier de la loi n°70-03 formant code de la famille marocain, il convient ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de l'acte :**

Par les présentes, Monsieur ..... Et Mademoiselle .....expriment leur promesse mutuelle de contracter un mariage. Cette promesse comprend la récitation de la Fatiha et les pratiques admises par l'usage et la coutume

### **Article 2 : Durée des fiancailles :**

Les deux parties sont considérées en période de fiançailles à partir de la date de signature des présentes, jusqu'à la conclusion de l'acte de mariage dûment constatée.

Ladite période des fiançailles peut être rompue librement et unilatéralement par les parties.

**Article 3 : Restitution des cadeaux :**

Les parties s'engagent après la rupture des fiançailles à restituer mutuellement, les cadeaux offerts pendant la période des fiançailles. La restitution peut se faire en l'état ou en valeur en raison de leur usage. La partie lésée conserve la faculté de demander l'attribution des dommages intérêts en raison du préjudice subi.

**Article 4 : Restitution de la dot (Sadaq) :**

En cas de versement de la totalité ou une partie du Sadaq par le fiancé et si la rupture des fiançailles ne lui est pas imputable ou en cas de décès de l'un des fiancés, lui ou ses ayants droit peuvent demander la restitution en l'état ou en valeur des biens remis.

**Article 5 : Compétence :**

Pour toutes les contestations qui découlent du présent contrat ou qui s'y rapportent, les Parties s'efforceront de régler leur différend par voie de conciliation dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification qui en serait faite aux autres par la Partie la plus diligente.

A défaut d'une telle conciliation au terme dudit délai, la contestation sera soumise à la compétence du tribunal de première instance de ..... (ville)  
.....

**Article 6 : Election de domicile :**

Pour les besoins d'exécution du présent contrat, les parties font élection de domicile en leur domicile respectif indiqué ci-dessus.

Fait à ....., en deux exemplaires originaux

Monsieur.....

Mademoiselle .....